

# Daily Insight 24/01/2023

## Audiovisuel-Cinéma

### **Appel à candidatures pour l'attribution des fréquences de TF1 et M6 : Xavier Niel a créé dès décembre 2021 la structure qui porte sa candidature**

Outre Métropole Télévision, pour M6, et Télévision française 1, pour TF1, l'Arcom a indiqué ce lundi 23 janvier que la société NJJ Projet 5523 postule dans le cadre de l'appel à candidatures « *pour l'édition de deux services de télévision numérique terrestre (TNT) à vocation nationale* » pour le compte du projet SIX. Cette SASU (Société par actions simplifiée unipersonnelle) est domiciliée au 16 rue de la Ville l'évêque (Paris 8<sup>e</sup>), comme le groupe Iliad et comme NJJ Holding dont elle est filiale à 100%. Créée le 7 décembre 2021, elle est présidée par Maxime Lombardini, notamment vice-président du groupe Iliad. Son directeur général est Anthony Maarek, notamment président du groupe Nice Matin et que le magazine Capital présentait comme « *un ancien de chez Deloitte, qui s'est vu confier la tête du family office* (de Xavier Niel) *NJJ Holding* ».

*Lire le communiqué de l'Arcom*

### **Canal+ obtient les droits de diffusion des demi-finales et de la finale de la Coupe du monde des clubs 2023**

Le groupe Canal a annoncé dans un communiqué de presse du 23 janvier, l'acquisition des droits de diffusion des demi-finales et de la finale de la Coupe du monde des clubs, les 7, 8 et 11 février prochain. Les demi-finales seront diffusées sur Canal+ Foot les mardi 7 février et mercredi 8 février, à 20 heures. La petite finale sera programmée le samedi 11 février, à 16h30, sur Canal+ Sport 360 et la finale sur Canal+ le même jour à 20 heures.

*Lire l'Equipe*

### **« Avatar : la voie de l'eau » dépasse le seuil symbolique des 2Mds \$ de recettes**

Le nouvel opus sorti en salle le 14 décembre 2022 a totalisé plus de 2 milliards de dollars de recettes au box-office mondial. Seulement six films ont réalisé de tels scores jusqu'à présent dans l'histoire, dont trois de James Cameron (les deux « *Avatar* » et « *Titanic* » puis « *Avengers : Endgame* », « *Avengers : Infinity Wars* » ainsi que « *Star Wars : Le Réveil de la Force* »). Le film a engrangé près de 598 millions de dollars en Amérique du Nord et 1,43 milliard dans le reste du monde. Avec 19,7 millions de dollars de recettes ce week-end (de vendredi à dimanche) aux Etats-Unis et au Canada (contre 31 millions le week-end dernier), « *Avatar 2* » domine le classement en Amérique du Nord pour la sixième semaine consécutive.

*Lire l'article des Echos*

### **Baromètre Kantar Public / La Croix : la télévision reste le média d'information privilégié des Français**

Sept français sur dix déclareraient s'informer quotidiennement via la télévision, selon le baromètre annuel sur la confiance des Français dans les médias, réalisé par *Kantar Public* et *La Croix*. La télévision devance largement la presse écrite (49%) et la radio (39%). Les réseaux sociaux seraient une source d'information au quotidien pour 36% des Français (et 52% chez les moins de 35 ans). Si la télévision conserve une place essentielle, la crédibilité

qu'il lui ait accordée reste limitée (49% des Français déclarent penser que les événements se sont bien déroulés tels qu'ils sont racontés). Cette méfiance est moindre lorsqu'il s'agit des JT : près de  $\frac{3}{4}$  des Français déclarent faire confiance aux informations des JT (idem pour la radio). Les chaînes d'information en continu parviennent à convaincre un peu plus de la moitié des Français (52%) sur la confiance qui peut être accordée à la qualité de l'information. *Kantar Public* souligne que l'intérêt pour l'actualité est globalement en net recul : 62% des Français se déclarent intéressés par les nouvelles données par les moyens d'information ( -5% par rapport à 2021).

*Consulter le rapport de Kantar Public / La Croix*

## Cadre juridique

### **Fun Radio condamnée pour concurrence déloyale après avoir « gonflé ses audiences »**

Fun Radio a été condamnée le 23 janvier à plus de 10,3 millions d'euros de dommages et intérêts pour « *concurrence déloyale* » par le Tribunal de commerce de Paris après qu'un animateur ait appelé ses auditeurs à biaiser les études d'audience. Après un record historique d'audience, selon Médiamétrie, pour Fun Radio au premier trimestre 2016 (7,5 %, + 0,8 points), sa concurrente NRJ a saisi la justice pour pratique frauduleuse. En cause, un animateur de la station de radio qui incitait les auditeurs à répondre qu'ils écoutaient Fun Radio « *toute la journée quand ils étaient contactés par un sondeur* ». Ces messages « *avaient permis à Fun Radio d'augmenter artificiellement ses audiences, ce qui avait eu pour effet d'augmenter ses revenus au détriment des radios du groupe NRJ en particulier* », a jugé NRJ dans un communiqué de presse. Fun Radio, qui appartenait au groupe RTL - aujourd'hui, groupe M6 -, a estimé que ces messages ont « *été prononcés sans aucune intention de manipuler les résultats d'audience, dans le sillage d'une pratique de marché qui était largement répandue sur le marché de la radio à l'époque des faits* », selon Fun Radio. La station fait valoir un non-lieu rendu dans la procédure pénale lancée après une plainte de NRJ. En mars 2022, le juge d'instruction avait conclu que ces messages « *prononcés sur un ton humoristique et spontané* » ne tombaient pas sous le coup de la loi, selon Fun Radio. Après enquête, Médiamétrie avait corrigé les mesures du premier trimestre 2016, et n'avait pas inclus Fun Radio dans celles du deuxième trimestre.

*Lire Le Monde*

### **La Cnil se dote d'un service de l'intelligence artificielle**

La Cnil a annoncé dans un communiqué de presse publié le 23 janvier se doter d'un service de l'intelligence artificielle (SIA) « *qui réunira 5 personnes (juristes et ingénieurs spécialisés)* ». Cette évolution de la Cnil fait notamment écho à une étude du Conseil d'État publiée le 30 août 2022 sur l'usage de l'intelligence artificielle dans les administrations qui préconisait de « *renforcer les moyens de la Cnil pour qu'elle devienne une des autorités nationales responsables de la régulation des systèmes de l'IA* ».

Ce service rattaché à la direction des technologies et de l'innovation de la CNIL « *dont le directeur, Bertrand Pailhès, était précédemment coordonnateur national pour la stratégie d'intelligence artificielle au sein de la Direction interministérielle du numérique et du SI de l'Etat (DINSIC)* » aura pour principales missions de :

- Faciliter au sein de la Cnil la compréhension du fonctionnement des systèmes d'IA,

- mais aussi pour les professionnels et les particuliers ;
- Consolider l'expertise de la Cnil dans la connaissance et la prévention des risques pour la vie privée liées à la mise en œuvre de ces systèmes ;
  - Préparer l'entrée en application du règlement européen sur l'IA (en cours de discussion au niveau européen) ;
  - Développer les relations avec les acteurs de l'écosystème.

Le SIA collaborera étroitement avec toutes les directions de la Cnil. *« Il sera chargé de l'expertise technique de dossiers relatifs à l'intelligence artificielle comportant des aspects spécifiques à cette technologie, contribuera aux travaux du Comité européen de la protection des données (CEPD) et conduira également des projets d'expérimentation en lien avec le LINC (Laboratoire d'innovation numérique de la Cnil). »*

La Cnil a annoncé lancer *« dès aujourd'hui des travaux sur les bases de données d'apprentissage »* pour accompagner les professionnels et garantir le respect des droits des personnes dans la constitution de base de données *« à des fins de développement ou d'amélioration d'un système d'IA. »*

*Lire le communiqué de presse de la Cnil*

## Télécom

### **Bouygues Telecom commercialise deux nouvelles offres en partenariat avec Xbox**

Bouygues Telecom a annoncé le 23 janvier le lancement d'une série spéciale Bbox Gaming incluant son offre fibre ainsi qu'une console Xbox Series S à prix réduit et un accès au Game Pass Ultimate de Microsoft, proposant plus d'une centaine de jeux premium. La console Xbox Series S avec un abonnement au Xbox Game Pass Ultimate pendant 3 mois, est proposée à 1 € au lieu de 338 € ; pour le Game Pass 24 mois le tarif est de 159 € au lieu de 611 €. Les deux offres doivent s'accompagner d'une offre fibre de Bouygues Telecom Bbox must ou Bbox ultym dans leur tarif final, sans promotion la première année et avec un engagement de 24 mois (41.99€/mois pour la Bbox must et 50.99€/mois pour la Bbox Ultime).

*Lire le communiqué de presse*

### **L'opérateur néerlandais KPN lance une offre uniquement centrée sur le streaming**

KPN a commencé à commercialiser le 23 janvier une nouvelle box Android TV, KPN TV+ auprès de ses nouveaux abonnés fixes xDSL et FTTH aux Pays-Bas. La migration des abonnés existants (1,23 million de foyers Broadband à fin septembre 2022) sera progressive et optionnelle. KPN TV+ est proposée avec deux formules à 12,5 € par mois et 3,5 € par mois, sans abonnement internet. La formule la plus chère inclut la TV payante avec 65 chaînes linéaires, le Time Shifting et l'application mobile KPN TV. L'offre à 3,5 € est limitée à la location de la nouvelle box Android pour regarder uniquement les services de streaming. Les applications Netflix, YouTube, Videoland, Disney+, HBO Max, Viaplay, Prime Video, NPO Start et Spotify sont préinstallés. Les autres applications peuvent être installées via le Google Play Store. KPN met en avant dans sa communication la qualité du moteur de recherche horizontal, permettant de retrouver en un seul endroit les différents programmes, quel que soit le canal de diffusion.

*Consulter les nouvelles offres de KPN*